



Energie et budget

Selon une récente enquête réalisée pour le compte du Ministère des Affaires Economiques, les Belges sont assez sceptiques quant à la réalité et à l'importance de la crise énergétique.

Or, les faits sont là, la crise, qui a commencé en octobre 1973, n'a jamais été totalement surmontée.

Déjà au Conseil Européen de juin 1979, tenu à Strasbourg, les Neuf se sont engagés à limiter leurs importations énergétiques. Après le sommet occidental de Tokyo, une politique de l'énergie s'est dessinée au niveau mondial.

La Commission a demandé à un groupe d'experts de haut niveau de réaliser une étude et de faire des propositions pour une société plus économe en énergie. Le rapport Saint-Geours a été rendu public cet été, nous reprenons ses principales conclusions en pages 4-5.

Il s'agit aussi d'informer et de sensibiliser les citoyens aux problèmes énergétiques qu'ils considèrent trop souvent comme étant fabriqués. Des campagnes d'information ont donc été lancées par la Commission et par les autorités nationales des Etats membres. En Belgique, la campagne d'information est menée par le Ministère des Affaires Economiques et Inbel (Information et documentation sur la Belgique).

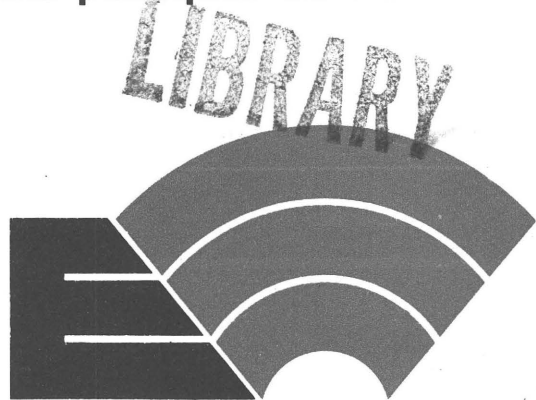
Autre problème important pour la Communauté, le budget communautaire et ses nombreuses implications. Dans son article, M. Daniel Strasser, directeur général des budgets, attire l'attention sur la signification du budget des CE, la nature des recettes et les destinations principales des dépenses.

Dans ce numéro

- 2 Travail des femmes.
- 3 Rapport Spierenburg.
- 4-5 Energie : rapport Saint-Geours.
- 6-7 Le budget des CE, par M. D. Strasser.
- 8 Publications - Bibliographie - Agenda
Aides aux réfugiés - Nouvelles CE en bref.

Dans le cadre de la campagne d'information sur les problèmes d'énergie, « Eur-Info » publie une série de fiches. La première fiche situe « La politique énergétique commune » dans son contexte plus global. Voir au centre de ce numéro.

Débats politiques au PE



Les parlementaires européens se sont lancés dans des débats importants dès la première session du PE. En octobre, l'ordre du jour était également chargé : débat sur le budget (voir article dans ce numéro), l'agriculture, la faim dans le monde, l'aide d'urgence au Vietnam et au Cambodge...

La première session plénière du PE qui s'est tenue à Strasbourg pendant la semaine du 24 septembre a été dominée par un débat politique très animé sur des sujets aussi divers que la production d'armes, l'agriculture et la politique budgétaire.

Les débats se sont concentrés sur des questions allant des approches possibles pour une coopération industrielle européenne dans le secteur des armements à la nécessité de réformer la politique agricole commune et la procédure budgétaire.

La discussion sur la coopération dans le domaine des armes a été renvoyée devant un comité pour examen. Mais elle a contribué à provoquer des déclarations très passionnées avant et pendant la session. Certains groupes politiques, conduits par les gaullistes français et certains élus communistes, étaient fermement opposés à ce que la discussion sur ce sujet soit abordée au Parlement Européen, considé-

rant que la Communauté n'a aucune compétence en la matière. D'autres intervenants soutenaient que le Parlement Européen avait toutefois le droit de débattre d'affaires industrielles. Les initiateurs du débat soulignaient qu'ils n'avaient fait que poursuivre un débat précédent au cours duquel il avait été demandé à la Commission Européenne d'étudier les possibilités de coopération industrielle dans le secteur de l'armement. M. Davignon, membre de la commission chargée des affaires industrielles a indiqué que la commission préparait cette étude.

Un autre débat important a tourné autour de l'expédition de beurre communautaire subsidié vers d'autres pays comme l'Union Soviétique. Les parlementaires sont ainsi arrivés à une discussion politique générale qui s'est concentrée sur la nécessité de réduire la surproduction des produits laitiers qui provoque des distorsions au niveau des dépenses budgétaires de la Communauté et finit par coûter cher au consommateur européen (voir article sur le budget dans ce numéro).

Les membres du nouveau Parlement ont aussi longuement discuté de la nécessité d'une coopération plus étroite entre Etats membres en matière de terrorisme.

Aide du Fonds Social au travail féminin

Les femmes peuvent réussir dans des professions typiquement masculines si elles osent s'y lancer et si elles n'ont pas de charges familiales trop importantes. C'est du moins la conclusion provisoire d'une enquête réalisée auprès d'une centaine de chômeuses dans les régions de Hasselt-Tongres et de Charleroi, ainsi qu'auprès de certains employeurs.

Cette enquête, réalisée dans deux régions à taux de chômage féminin particulièrement élevé et où existent encore des possibilités de travail disponible, est la première partie d'un projet-pilote dont le but est d'apprendre aux femmes des métiers traditionnellement masculins. Il s'agit d'une initiative de la commission du travail féminin qui bénéficie notamment du soutien du Fonds Social Européen.

Depuis peu, les femmes comptent, en tant que groupe, parmi les bénéficiaires du Fonds Social. Ceci après que l'on ait constaté que, comme les jeunes, elles sont les victimes du chômage qui sévit en Europe. En ce domaine, la Belgique enregistre de très mauvais résultats : le chômage féminin atteint 15 % de la population active contre 5,5 % de chômage masculin.

Des moyens appropriés sont recherchés pour aider les femmes. En 1978, le Fonds Social est intervenu pour la première fois en ce domaine avec un modeste budget de 8 millions d'UCE qui, selon les statistiques, ont bénéficié à 12.000 femmes. La part de la Belgique s'élève à 10.000 UCE. Le groupe « femmes » constitue jusqu'à présent une exception à la règle officielle du Fonds qui veut qu'il y ait un écart croissant entre demandes et ressources disponibles. Les propositions de projets sont donc les bienvenues.

Pour 1979, les moyens financiers octroyés par le Fonds Social aux femmes a plus que doublé et est passé à 18 millions d'UCE.

PROJETS-PILOTES

En Belgique, deux projets-pilotes bénéficient d'un tel soutien : le premier à Hasselt et



Dans l'entreprise UCO à Gand, une vingtaine de femmes et une centaine d'hommes apprennent le métier de tisserand.

Charleroi, le second concerne l'entreprise textile UCO à Gand. Une vingtaine de femmes et une centaine d'hommes y apprennent le métier de tisserand. Contrairement à ce qui se passait dans le passé, les femmes ont aujourd'hui peu de chance de trouver du travail dans les industries textiles parce qu'elles n'ont pas la formation adéquate. En Belgique, on ne compte que 15,4 % d'ouvrières spécialisées employées dans ce secteur. Les autres occupent des emplois ne nécessitant aucune connaissance technique spécifique, et ne sont pas candidates aux fonctions de contrôle. Le métier n'est pas enseigné dans les centres de l'ONEM et il semble d'ailleurs y avoir une forte résistance à son introduction. Pour cette raison, le métier n'est exercé que par des hommes dans l'industrie textile belge.

Le projet a démarré il y a près d'un an, après que la Fédération Belge du Textile (Feltex) ait constaté l'existence de possibilités de travail dans ce secteur. Des petits groupes d'une ou deux femmes et cinq hommes reçoivent la formation voulue. On veut supprimer

la crainte qu'ont les femmes — et aussi les employeurs — d'aborder ce type de métier. Le but est de dépasser la traditionnelle division entre emplois masculins et féminins et de donner aux femmes un petit coup de pouce pour les diriger vers des fonctions plus qualifiées dans l'industrie textile.

L'autre projet a été lancé début 1978 à Hasselt et à Charleroi. Deux groupes de femmes ont d'abord dans chacune des régions, « reconnu » le terrain et ont recherché les aspirations et les possibilités de travail existant dans la région. Dans chaque région, un millier de femmes ont rempli des questionnaires, une quinzaine d'entre elles ont été sélectionnées en raison de leur chance de réussite dans des professions traditionnellement masculines. Depuis début octobre, elles reçoivent une formation dans une série de métiers spécialisés de l'industrie métallurgique, dans le secteur électricité, l'achèvement des bâtiments et la profession de boucher.

Depuis 1972, les femmes peuvent acquérir à l'Office National de l'Emploi une forma-

tion dans des branches dites typiquement masculines, mais cette initiative n'a pas été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme. Une centaine de femmes s'inscrivent annuellement à de telles formations, mais celles qui par la suite veulent entrer dans la profession en sont souvent à nouveau écartées pour des raisons diverses. Pour prévenir ce genre de situation, les femmes seront désormais suivies plus attentivement aux différents stades du projet-pilote, notamment par des experts de la CE, que ce n'est le cas dans la formation habituelle de l'ONEM.

La Commission doit jouer son rôle



Présentation du rapport sur les propositions de réforme de la CEE et de ses services le 24 septembre par l'Ambassadeur Spierenburg (à droite sur la photo).

« La Commission doit être consciente du rôle politique que lui assignent les Traités, de sa responsabilité en tant que gardienne de ces derniers et de sa fonction d'explication permanente à l'opinion publique des décisions prises. » La Commission a connu des succès remarquables, mais ils ne doivent pas cacher qu'au cours des dix dernières années, « l'influence, l'efficacité et l'image dans l'opinion de la Commission ont connu un déclin ». Pour que la Commission puisse « jouer pleinement son rôle d'interlocuteur du Conseil et du Parlement Européen » elle doit être en mesure d'agir en véritable collègue.

Ce sont là quelques-unes des conclusions du rapport Spierenburg réalisé à la demande de la Commission. Lors d'une réunion informelle tenue à Comblain-la-Tour en septembre 1978, la Commission décidait de faire appel à des experts indépendants pour examiner objectivement l'organisation, la structure et les dispositifs administratifs de la Commission. Après plusieurs mois de travail le groupe de cinq experts présidé par l'Ambassadeur Spierenburg a rendu son rapport public. Les experts recommandent une réduction du nombre de membres de la Commission ainsi qu'une série d'autres mesures internes. Le rapport Spierenburg a fait l'objet d'un examen attentif de la Commission réunie de manière informelle à Villers-le-Temple les 6 et 7 octobre.

Des réformes.

Les experts proposent de réduire au minimum possible le nombre des membres de la Commission et de répartir entre eux des portefeuilles d'importance comparable, il ne devrait pas y en avoir plus de huit si l'on veut que chacun ait un contenu suffisant.

Les experts proposent qu'il n'y ait plus qu'un membre de la Commission par pays (actuellement deux commissaires pour la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne et un pour chacun des autres Etats membres). Selon le rapport, il devrait y avoir un président chargé de présider et de représenter la Commission. Il serait assisté d'un seul vice-président (cinq actuellement) qui assurerait la suppléance permanente du président et aurait une fonction de coordination. Cette équipe aurait des responsabilités « horizontales », les autres membres de la Commission ayant une responsabilité « verticale » sur des domaines donnés. L'application de ce principe pourrait, selon le rapport, intervenir en 1981 date de la prise de fonction de la prochaine Commission et en même temps de l'entrée de la Grèce dans la Communauté.

Les experts recommandent aussi de réduire le nombre d'unités administratives, de telle sorte qu'après l'élargissement à l'Espagne et au Portugal le nombre de Directions Générales coïncide avec le nombre de portefeuilles. Le rôle des directeurs généraux devrait être renforcé. Ils devraient

avoir des contacts plus directs et réguliers avec le membre de la Commission responsable du service et devraient se voir confier, par mandats explicites, des missions de haut niveau de représentation ou de négociations. Parallèlement, le rôle des cabinets auprès des membres de la Commission devrait être réduit. Actuellement, souligne le rapport, les cabinets font trop souvent écran entre le commissaire et ses services-

Dans une troisième partie, le rapport aborde la politique administrative de la Commission. Ses services comptent actuellement 8.300 fonctionnaires dont 40 % s'occupent directement ou indirectement des travaux linguistiques. Le rapport propose une série de mesures visant à « assurer une plus grande efficacité administrative et à offrir au personnel de meilleures perspectives de carrière sans négliger le bénéfice que la Commission doit tirer de l'apport de personnel ayant des expériences extérieures ».

Approbaton

Lors d'une conférence de presse tenue au lendemain de la réunion informelle des 6 et 7 octobre, le président Jenkins a déclaré que la Commission approuve dans les grandes lignes le rapport Spierenburg.

La Commission a décidé de s'occuper en priorité des propositions contenues dans la partie du rapport consacrée à la politique du personnel. Les recommandations du rapport serviront de base à la mise sur

pied d'un programme de réformes qui devrait intervenir d'ici à juillet 1980.

M. Jenkins a déclaré que la Commission approuve « les recommandations visant à une révision importante des unités administratives des services de la Commission en vue de leur réduction... La Commission convient également de la nécessité de réduire en partie le nombre de Directions Générales ».

La Commission examinera les importantes conclusions institutionnelles tirées par les experts quant à la dimension, la composition et la désignation des membres de la Commission. Cet examen doit être fait en relation avec le prochain « rapport des trois sages » et il n'appartient pas à la Commission de trancher. M. Jenkins a cependant indiqué que « en gros, la Commission actuelle est en faveur d'une petite Commission ayant des portefeuilles stables. Ce qui ne signifie pas que ces derniers seront constitués de manière rigide, ils doivent évidemment pouvoir être adaptés aux changements de priorités ». Enfin la Commission souhaite que le rapport Spierenburg fasse prochainement l'objet d'un débat au Parlement Européen. Elle espère avoir avec le Parlement un véritable dialogue en la matière.

La Commission est décidée à aller le plus loin possible dans les réformes et la réorganisation et ce dans les meilleurs délais afin de pouvoir tenir le rôle primordial qu'elle a à jouer.

Plus de croissance

« La gravité du risque couru par l'Europe du fait de sa dépendance à l'égard de l'extérieur exige une politique de rationalisation dans l'usage des énergies particulièrement vigoureuse et complète. » C'est une des conclusions d'un groupe d'experts de haut niveau — dont le professeur I. Prigogine de l'ULB, Prix Nobel — présidé par M. J. Saint-Geours, président de SEMA et Metra International. La Commission avait chargé ce groupe d'examiner les implications d'un passage plus rapide à une société de croissance économe en énergie. Le groupe a désigné l'objectif à atteindre par le terme de **dissociation** entre croissance économique et croissance de la consommation en énergie.

L'analyse rigoureuse du potentiel technique pour les économies d'énergie a été replacée par le groupe d'experts dans son contexte économique, institutionnel, culturel et social. Il ressort de leur rapport que nos sociétés sont en mesure de relever le défi énergétique sans mettre en péril les valeurs, les traditions, le bien-être et les libertés auxquelles les citoyens sont attachés.

Croissance économique

Il n'est pas question de renoncer à la croissance économique, mais au contraire de réorienter son contenu et sa qualité. Le groupe d'experts conclut que l'Europe a impérativement besoin que la croissance économique soit soutenue — à un taux de progression de l'ordre de 4 % l'an — au moins jusqu'en 1990, pour créer suffisamment d'emplois et adapter son appareil de production aux conditions nouvelles de la concurrence internationale. Il n'est possible de satisfaire cette exigence que si, dans le même temps, on se donne véritablement les moyens de minimiser la consommation d'énergie. De même, il est difficile de rendre ces moyens opératoires si l'économie ne progresse pas à un rythme suffisant. Pour pouvoir être soutenue, la croissance économique devra, à l'avenir, être fondée sur une politique d'utilisation de l'énergie plus complète et plus fondamentale que celles qui ont été tentées jusqu'à présent.

Economies possibles.

Les travaux effectués sur les possibilités techniques de diminution des consommations énergétiques évaluent que l'on pourrait, à l'état actuel de nos connaissances, atteindre des gains de 15 à 50 % selon les secteurs.

Dans le secteur des **transports**, les possibilités d'économie ouvertes par les technologies connues sont nombreuses. Pour les transports routiers des économies de l'ordre de 35 % par rapport à la



Au mois de juillet, M. Jean Saint-Geours (quatrième à droite sur la photo) a présenté son rapport économe en énergie.

consommation moyenne actuelle pourraient être obtenues à moyen terme grâce à une meilleure diffusion des technologies disponibles et une amélioration du réseau des transports collectifs. L'allègement des matériels et des structures est possible tant dans le transport ferroviaire que dans l'aéronautique.

Dans le secteur **domestique et des services**, principalement dans le domaine du chauffage (80 % de la consommation de ces secteurs), les économies pourraient atteindre jusqu'à 50 %. Elles résulteraient d'une meilleure discipline des usagers, d'un renforcement de l'isolation thermique, dans la mesure du possible, de l'extension du chauffage collectif urbain et de la mise au point de nouvelles techniques (chauffage solaire, par exemple).

Dans le secteur de **l'industrie et de l'agriculture**, les économies qui pourraient être de l'ordre de 15 à 35 %, viendraient surtout de la décroissance relative de certains secteurs gros consommateurs (sidérurgie, chimie, pâtes à papier...). Un recours accru aux énergies renouvelables (énergie solaire notamment), la mise au point de nouveaux produits plus sobres en énergie ainsi qu'une amélioration de la régulation et du contrôle des flux énergétiques par l'électronique aboutiraient aussi à des économies appréciables.

Economie

Un appel d'offre a été lancé pour tant des économies d'énergie. Ce sont : bâtiments, fourniture et utilisation de l'électricité dans l'industrie. L'appel d'offre a été publié au « Journal Officiel » le 10 juillet 1979. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès du Bureau.

L'existence de cet important potentiel technologique n'est qu'un élément de solution. Le « groupe Saint-Geours » a relevé d'autres variables fondamentales susceptibles d'intervenir dans une croissance économe en énergie. Dans l'ordre économique, il s'agit de la structure et de la politique des prix et des investissements, facteur essentiel des économies d'énergie. Point de vue institutionnel, ces variables sont principalement l'adaptation des « chaînes énergétiques » à un système énergétique diversifié et plus décentralisé, ainsi que l'action que peuvent exercer les collectivités publiques par leurs achats. Enfin, dernière variable à plus long terme, l'importance des valeurs culturelles et sociales qui sous-tendent la société.

La politique énergétique dans la Communauté

1. Avant 1973

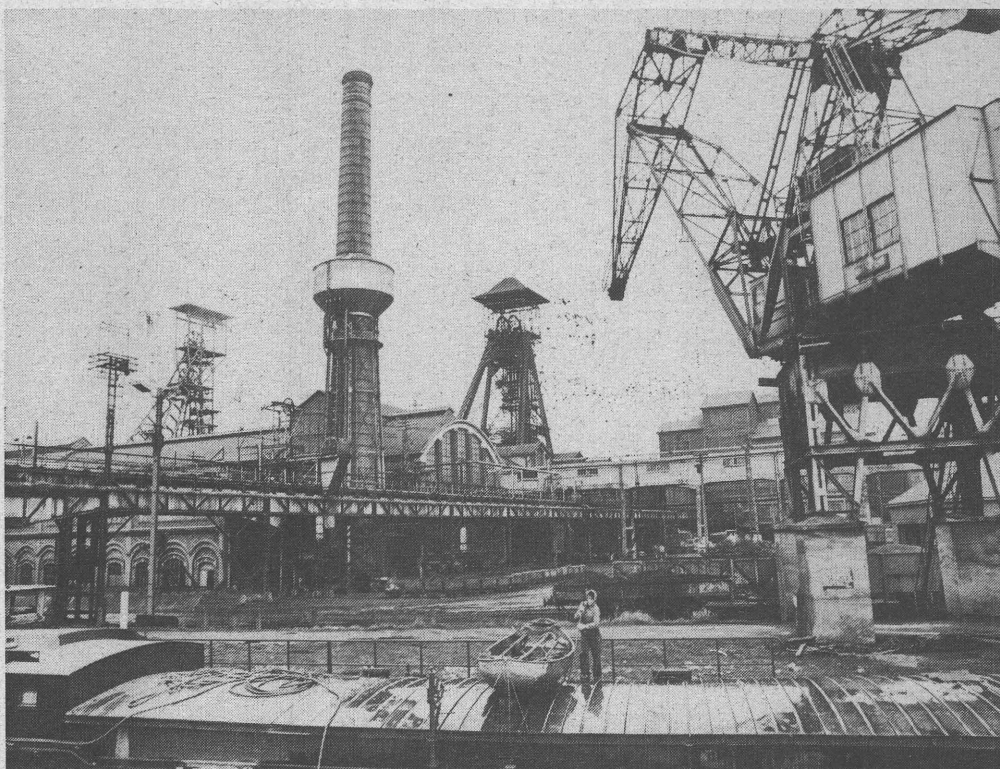
A. Généralités

Jusqu'à la crise de 1973-1974 on a pu se procurer de l'énergie en abondance, à des prix relativement bas. La consommation d'énergie a ainsi pu se développer presque spontanément. Pendant la période 1960-1973, la consommation d'énergie primaire a presque doublé à cause du développement économique constant et très intense qui a suivi la 2^e guerre mondiale. Pendant cette période, la consommation européenne a augmenté en moyenne de 6,2 % l'an.

L'énergie joue maintenant un rôle décisif dans la production industrielle (à peu près 40 % de la consommation d'énergie), elle contribue au confort ménager (à peu près 40 %) et n'est pas moins nécessaire dans le secteur des transports (17 %). La demande de sources d'énergie a donc augmenté. Ces besoins en énergie étaient principalement couverts par le pétrole. Dans la Communauté on constate une augmentation de 38 à 65 %. Dès 1964, le pétrole supplante les combustibles solides (houille, lignite) dont la part a regressé rapidement pour ne plus représenter que 23 % de l'approvisionnement communautaire en 1973.

Les principales raisons de cette forte demande de pétrole sont d'une part son coût peu élevé et d'autre part le fait qu'il s'agit d'une source d'énergie facilement exploitable.

Ainsi les Etats membres de la Communauté sont devenus de plus en plus dépendants de cette énergie « importée ».



Mine de charbon en Hainaut.

Leurs propres sources d'énergie ont été négligées (de nombreuses mines de charbon ont été fermées alors qu'en 1950 la consommation énergétique reposait pour les 3/4 sur la houille communautaire), la recherche de sources nouvelles ou alternatives a été retardée et la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire ne s'est développée que lentement.

Entretemps, la CEE était devenue le principal importateur mondial de pétrole, en 1973 sa dépendance était telle que près de 95 % de son pétrole était importé.

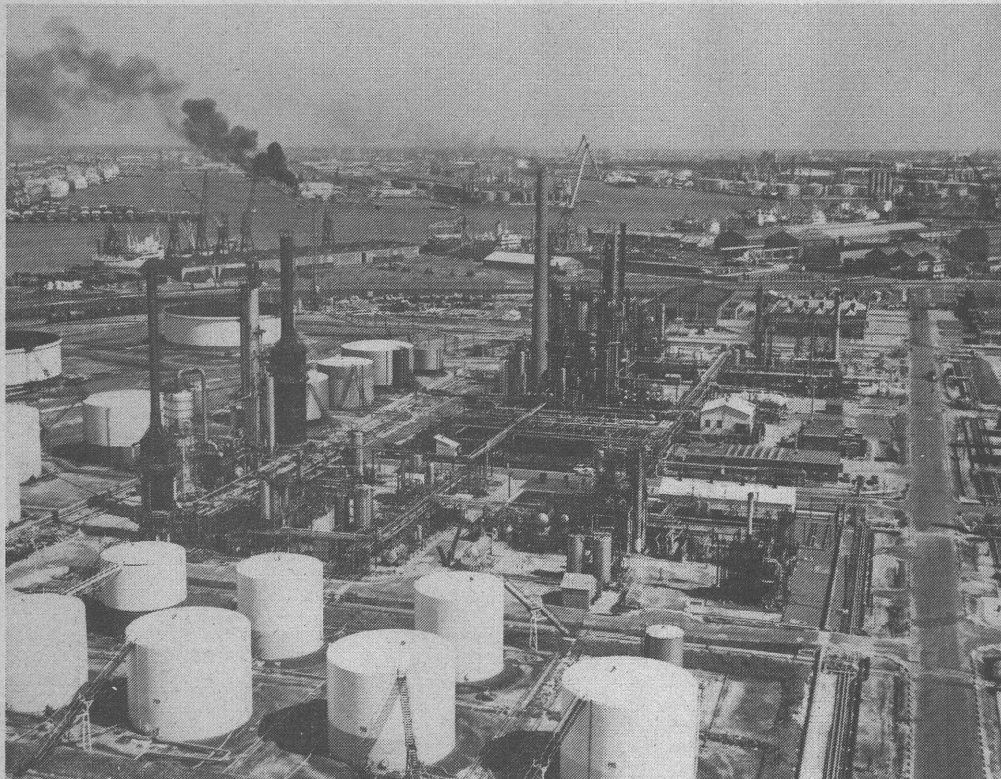
Aucune limitation n'était imposée ni pour la consommation privée, ni pour l'industrie ou pour les trans-

ports. Les prix peu élevés favorisaient ce gaspillage; il n'y avait pas de raison d'économiser dans la période des « golden sixties ». Le gaspillage témoignait de peu de moralité. On roulait dans de grosses voitures consommant beaucoup et on apprenait à vivre avec les embouteillages et la pollution. Les nouveaux bâtiments étaient mal isolés et s'implantaient en ordre dispersés.

Le désabusement vint en 1973 avec la guerre du Kippour au Moyen-Orient. La grande dépendance des importations pétrolières fut chèrement payée, le front commun des pays producteurs et exportateurs de pétrole créé en 1960 (OPEP) a quadruplé le prix du pétrole alors que la vulnérabilité des pays importateurs avait déjà amené

une hausse des prix en 1970. (La plus grande partie des réserves mondiales se trouvent au Moyen-Orient et l'Europe importe principalement de ces pays). Pour la première fois, le pétrole était manié comme une arme politique. Le prix de référence est monté de 1,8 \$ le baril en 1970 à 11,65 \$ en janvier 1974.

Plus que jamais, la Communauté se rendait compte de ses limites et de sa dépendance des sources d'énergie. Cette dépendance était toutefois surtout le fait de l'importation du pétrole. Face à une importation quasi totale du pétrole, le gaz naturel et la houille sont importés chacun pour près de 20 % alors que seule l'énergie nucléaire pouvait être considérée comme une source énergétique interne.



Une raffinerie de pétrole à Anvers.

B. Une politique communautaire

A cause des orientations différentes des traités on ne disposait d'aucune base uniforme pour une politique énergétique commune. C'est seulement après la fusion des institutions en 1967, que l'on a songé sérieusement à une coordination.

En ce qui concerne le marché commun du charbon, le traité CECA contient des dispositions qui accordent à la Haute Autorité d'importantes compétences d'intervention.

Le traité Euratom contient des dispositions concernant l'approvisionnement en matières premières et la recherche scientifique; sur base de ce traité un marché communautaire a également été créé pour l'énergie nucléaire et les matières fissibles.

Les deux traités sectoriels ne permettaient cependant pas de mener une politique énergétique cohérente.

Dans le traité CEE qui est applicable aux hydrogènes carburés (pétrole, gaz naturel et électricité) il n'est pas prévu de dispositions spécifiques pour la libre circulation des produits pétroliers, la réglementation de la concurrence sur le marché pétrolier ou l'harmonisation des tarifs d'électricité.

Ainsi les règles générales de la concurrence sont-elles applicables alors que — comme pour l'agriculture — des dispositions spécifiques auraient été plus indiquées. En 1968, la Commission a transmis au Conseil une communication concernant une première orientation pour une politique énergétique communautaire. Dans ce document de base, on note avant tout que pour les produits énergétiques, et donc principalement le pétrole et le gaz naturel, il existe encore dans la Communauté de sérieuses entraves au commerce intracommunautaire, il en résulte d'importantes différences de coût et donc des distorsions à la concurrence pour les plus importants consommateurs d'énergie.

La concurrence est aussi faussée par des mesures de soutien inégales des Etats membres et par une orientation toujours plus nationale de la politique d'approvisionnement et de marché.

Les différences entre les Etats membres quant aux prix, aux impôts et aux investissements rendaient plus difficile encore la réalisation d'un marché énergétique commun. Néanmoins quelques mesures concrètes parvenaient à être prises. Le Conseil approuvait une directive obligeant les Etats mem-

bres à maintenir des stocks minimum de pétrole brut et de produits pétroliers.

Pendant la période 1969-1973, on constate une activité importante de la Commission, mais cette institution ne dispose d'aucune compétence directe et doit soumettre chacune de ses propositions aux Etats membres et au Conseil de ministres. On doit regretter que les tentatives de la Commission pour faire aboutir une série de mesures n'aient connu aucun succès ce qui rendait une politique communautaire impossible.

2. Après 1973

La crise a atteint son paroxysme lorsque en 1973 les pays de l'OPEP ont refusé de continuer à négocier avec les compagnies pétrolières et ont fixé unilatéralement les prix du pétrole brut.

Cette décision a placé la Communauté et les autres pays industrialisés devant un énorme problème : l'accélération de l'inflation et le danger de perturbations de l'équilibre de la balance des paiements. Les Etats membres ont dû

d'urgence prendre des mesures et hélas le plus souvent des mesures disparates.

Un manque de solidarité s'est manifesté lors du boycott pétrolier des Pays-Bas par les pays arabes.

L'Agence Internationale de l'Energie a été créée par les pays les plus industrialisés, la France n'y participant cependant pas.

L'Europe devait retrouver son élan économique en partant d'une nouvelle conception de la consommation d'énergie.

Sur proposition de la Commission, le Conseil décida de poursuivre les objectifs suivants :

- meilleure connaissance et surveillance de la situation et de l'évolution du marché;
- utilisation plus rationnelle des sources d'énergie;
- développement des sources internes telles le charbon et le gaz;
- efforts plus importants dans le domaine de la recherche, en particuliers pour les sources d'énergie non traditionnelles (énergies géothermique, solaire, etc...);
- collaboration accrue entre pays importateurs de pétrole, surtout pour assurer un approvisionnement suffisant en pétrole.

Pendant les premières années suivantes (1975-1978) on a pu observer une stabilisation de la demande grâce à laquelle un approvisionnement suffisant a pu être garanti. La consommation énergétique de la Communauté s'est stabilisée alors qu'auparavant elle augmentait de 6 % l'an.

Ce développement est une conséquence de la récession économique, de la faible croissance du Produit National Brut et de l'effort d'économie d'énergie.

Les événements intervenus en Iran en 1978 et la nouvelle hausse des prix décidée par les pays de l'OPEC début juillet 1979 nous ramènent à la situation d'il y a 6 ans.

L'Iran était en effet notre deuxième principal fournisseur.

La soudaine hausse des prix enregistrée depuis la fin 1978 a conduit de nombreux pays au déséquilibre de la balance des paiements, a accéléré l'inflation et a enrayé la reprise économique.

D'autre part, la dépendance politique et la vulnérabilité de l'Europe apparaissent clairement.

Le défi énergétique peut être résumé de la manière suivante : il y a du pétrole en abondance dans le sous-sol de notre planète et ce pétrole restera inévitablement la principale source d'énergie pendant plusieurs décennies, mais son extraction deviendra toujours de plus en plus coûteuse. Ensuite, le développement des pays du Tiers-Monde fera croître la demande.

3. Situation actuelle dans la Communauté

Un peu plus de la moitié de l'énergie consommée est encore importée, tandis que plus ou moins 45 % sont assurés par ses propres sources d'énergie.

La situation est très différente entre les 9 Etats membres : alors que les Pays-Bas (riches en gaz naturel) et la Grande-Bretagne (charbon, pétrole et gaz naturel) pourraient assurer leurs propres besoins, la dépendance des importations étrangères est presque totale ou du moins très forte en Belgique, au Danemark, en France, en Irlande, en Italie et au Luxembourg.

Le contexte politique et économique actuel en relation avec l'importation de pétrole est caractérisé par une grande instabilité.

Les troubles en Iran et la tension au Moyen-Orient sont toujours une menace pour l'approvisionnement.

A l'intérieur même de l'OPEC existent deux courants. D'une part les pays pétroliers riches qui, en marge d'une augmentation des prix préconisent une diminution de l'exportation ce qui accentuerait davantage la dépendance occidentale et d'autre part des exportateurs plus récents tel l'Algérie et l'Irak qui ont de grandes exigences liées à leurs projets de développement. De grands exportateurs comme l'Arabie Séoudite et les Emirats ayant une population relativement peu nombreuse ont tout intérêt à ne pas produire trop : alors que l'inflation erode leurs recettes financières, les réserves pétrolières augmentent de valeur. Ces pays ne veulent pas que leurs productions dépassent un seuil déterminé qui correspond en même temps aux exigences d'une gestion efficace de leurs ressources naturelles à long terme, du maintien de leur pouvoir d'achat et du développement équilibré de leur économie.

Une politique de limitation de l'offre menée par les pays de l'OPEC pour sauvegarder le pouvoir d'achat de leurs recettes conduirait à une augmentation du prix du pétrole ce qui constituerait sans aucun doute une menace permanente pour l'équilibre de la balance des paiements des pays européens et rendrait la restructuration de l'économie européenne plus difficile.



Moulin à vent campinois.

4. Pourquoi une politique énergétique communautaire ?

La vulnérabilité de l'économie occidentale a été amplement démontrée plus haut.

La reprise économique, la lutte contre l'inflation et contre le chômage exigent une action communautaire.

Ceci vaut aussi pour le problème énergétique. Nous sommes face à un problème communautaire, il faut chercher une solution commune avec des sacrifices et des économies solidaires et ceci en dépit des situations différentes dans les 9 pays.

La solidarité économique qui lie déjà les pays de la Communauté implique également une solidarité sur le plan énergétique. Le lien existant au niveau de la politique économique générale, dont la politique énergétique est une partie importante, exige aussi une coordination en ce domaine. Seules des mesures communautaires peuvent éviter des distorsions ou des déséquilibres qui représentent un danger pour le marché commun et l'union économique.

Pourtant, les contrastes sont importants : il y a différents niveaux d'intervention de l'Etat et les impôts — différents selon la nature et l'importance — déterminent dans chaque pays le prix de l'énergie. Alors qu'en Belgique la « super » coûte presque 20 FB le litre, on la paie seulement 14 FB au Grand Duché de Luxembourg.

D'autre part, les intérêts divergent entre Etats membres qui sont eux-mêmes producteurs d'énergie (Grande-Bretagne, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne) et qui désirent maintenir les recettes de leurs exploitations aussi élevées que possible et les autres pays qui

disposent de peu ou d'aucunes sources d'énergie alternatives et désirent donc limiter autant que possible le coût de l'importation d'énergie.

On peut ici remarquer qu'une des raisons pour laquelle la Norvège ne désire pas adhérer à la CE était peut-être qu'elle craignait devoir partager le pétrole de la Mer du Nord avec les autres Etats membres.

Certains Etats membres pourraient prétendre disposer des moyens nécessaires pour mener leur propre politique soit parce qu'ils disposent de ressources naturelles soit parce qu'ils ont une position commerciale suffisamment forte pour supporter les dépenses de l'importation d'énergie.

D'autres Etats sont moins privilégiés du fait des ressources naturelles ou sont plus exposés à des difficultés de paiement.

La dépendance économique de ces pays qui sont désavantagés sur le plan de l'énergie ne peut laisser les pays plus forts indifférents : à long terme, la solidarité européenne est aussi à leur avantage.

Diverses raisons montrent la nécessité d'une politique énergétique commune.

Une politique commune permettrait en effet :

- de coordonner les intérêts nationaux différents et souvent contradictoires; les coûts peuvent être sensiblement réduits surtout dans le domaine de la recherche et du développement de nouvelles sources d'énergie alternatives;
- au sein de la Communauté, les différentes sources d'énergie peuvent se compléter mutuellement au lieu de se concurrencer;
- enfin, une politique commune est indispensable car les questions à résoudre dépassent les possibilités des Etats pris séparément et que c'est la seule façon de former un contre-poids aux sociétés pétrolières, aux pays producteurs et aux autres pays consommateurs.

5. Les nouveaux objectifs de la Communauté

Après le premier aversissement de 1973, la Commission a formulé ses objectifs pour 1985. C'était en 1978 et ils ont été confirmés au Conseil Européen de mars 1979.

La Commission insistait sur la nécessité de se rendre compte de la limitation de nos sources d'énergie, d'exploiter des moyens d'approvisionnement nouveaux et supplémentaires et de diminuer la consommation d'énergie.

Elle demandait que l'on prenne rapidement des mesures communautaires. Un des premiers objectifs était de réduire le niveau de dépendance de l'énergie importée, qui est actuellement de 55 %, à 50 % en 1985.

La Commission était prête à aider la coordination des politiques nationales en matière d'énergie en évitant les doubles emplois et en encourageant des projets de recherche et de développement au niveau communautaire.

En juin 1979, la Commission a communiqué au Conseil ses objectifs pour 1990.

a) le principal objectif tant à court qu'à moyen ou long terme est et reste la diminution de la dépendance du pétrole importé.

b) programmes d'économie d'énergie : par l'économie dans le secteur énergétique des emplois pourraient être créés dans d'autres secteurs.

D'ailleurs, l'approvisionnement pourrait se faire d'une façon plus souple lorsque la consommation diminue et les mesures en cas de crise soudaine pourraient être plus efficaces.

Il est à souligner que cet objectif communautaire a été traduit de manière différente dans les programmes nationaux, les structures internes et les traditions jouent ici encore un rôle très déterminant.

c) utilisation d'énergie primaire dans la production d'électricité.

Dans la Communauté, la plus grande partie de l'électricité est produite par des centrales thermiques.

On tend maintenant à réduire au maximum voire même à éliminer l'utilisation de produits pétroliers.

Pour cette raison, les nouvelles centrales utiliseront principalement le charbon et l'énergie nucléaire.

d) Développement des énergies alternatives.

Nous ne sommes encore qu'au début et les possibilités de commercialisation à grande échelle ne sont prévues que vers l'an 2000.

L'épuisement des sources d'énergie classique, qui fera monter les prix, contraste avec le fait que les énergies solaire ou éolienne par exemple sont inépuisables.

Bien que de nombreuses études ne soient encore qu'au stade expérimental, ce sont les sources d'énergie de l'avenir.

Le coût du développement de ces nouvelles sources d'énergie est cependant encore trop élevé comparé à celui des énergies classiques.

De plus, le secteur énergétique est passablement conservateur : il a fallu plus de 30 ans pour que l'énergie nucléaire satisfasse 3 % des besoins énergétiques de la Communauté.

6. Instruments pour réaliser une politique énergétique communautaire

Comme nous l'avons vu plus haut, la Commission dispose de peu de pouvoirs contraignants pour la mise en place d'une politique énergétique commune et elle est vouée à la collaboration avec les Etats membres par l'intermédiaire du Conseil. Dans l'énumération des moyens et instruments, nous allons voir quels sont les moyens d'actions de la Commission et du Conseil.

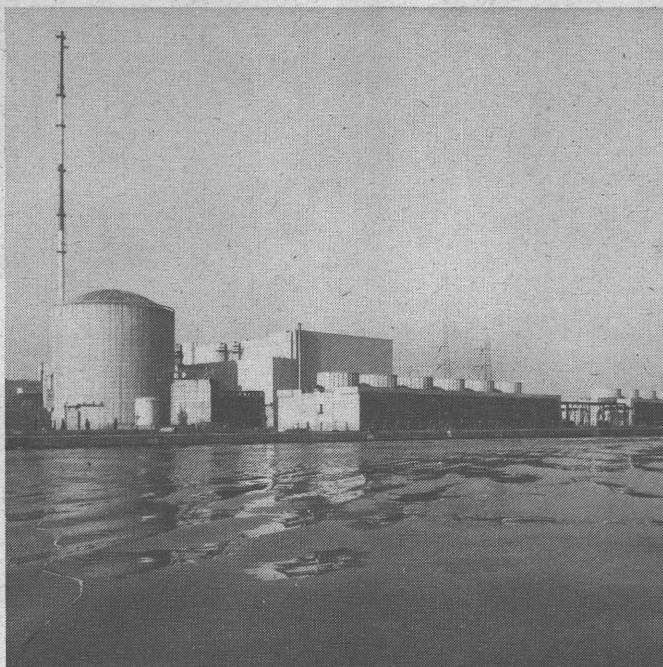
A. Politique des prix

Il est clair que la fixation des prix est un facteur important. Taxes et accises étant toujours de la compétence nationale, les objectifs communautaires peuvent être compromis. Un rôle important pourrait être joué par la Communauté si elle pouvait légiférer dans ce domaine car les actuelles différences de prix empêchent la formation d'un marché commun et déséquilibrent trop la libre concurrence.

On peut cependant constater que des prix élevés ont souvent un aspect positif dans le sens qu'ils sont un stimulant à l'économie et qu'ils reflètent la pénurie de l'énergie comme facteur de production.

B. Aide financière

Des investissements importants sont nécessaires pour financer les projets de recherche indispensables et, à long terme, pour pouvoir satisfaire ses propres besoins en énergie. Le développement de l'énergie nucléaire, des recherches plus poussées dans le domaine de la gazéification du charbon et surtout la recherche de sources d'énergie alternatives sont peu rentables à court terme.



Tihange : la centrale nucléaire.

La CE est une grande puissance financière et ces initiatives peuvent être coordonnées et financées par des instruments telle la Banque Européenne d'Investissement, les emprunts Euratom, les emprunts CECA et le nouvel instrument communautaire. Cette « supervision » d'organes communautaires permet d'éviter que les mêmes études soient menées simultanément dans différents pays.

C. Concertation permanente

Pour mener à bien une action communautaire, il faut surveiller en permanence l'évolution du marché de l'énergie. De cette façon, on veut permettre aux Etats membres de prendre à temps les mesures envisagées. Cela pourra peut-être à l'avenir éviter des réactions contradictoires de la part des Etats membres face à un événement donné.

La Commission a donc développé un système permettant de rassembler les données concernant la transparence du marché et le commerce entre la Communauté et le Tiers-Monde. Il a été question de ce système lors du sommet occidental de Tokyo en 1979 au cours duquel il est apparu que le problème de l'énergie dépasse le cadre européen et est un problème mondial.

D'autre part, ce dialogue et cette coordination ne peuvent être limités aux autorités nationales ou aux institutions communautaires. Pour comprendre le problème énergétique sous tous ses aspects et pour pouvoir prendre les initiatives appropriées, il faut également consul-

ter régulièrement les groupements professionnels, les sociétés pétrolières et les autres groupes de pression.

D. Réglementation

Par ce moyen, la Communauté peut le mieux concrétiser ses objectifs.

L'obligation des Etats membres de communiquer leurs informations pourrait être réalisée par des réglementations. Comme on l'a vu plus haut, le stockage est obligatoire, c'est un exemple montrant qu'une action communautaire peut résorber ou amoindrir les effets d'une crise soudaine. Autre exemple, la directive concernant la limitation de la consommation de pétrole dans les centrales électriques.

Jusqu'à présent, le travail communautaire se caractérise le plus souvent par des résolutions et des recommandations.

Lors du récent Conseil du 9 octobre 1979 une importante décision a cependant été prise. Pour la première fois un plafond des importations pétrolières par pays a été fixé concrètement. Ainsi, en 1985, la Belgique pourrait-elle importer au



Energie éolienne.

maximum 31 millions de tonnes de pétrole brut.

E. Information et éducation

La plupart des Etats membres ont apporté leur soutien à de vastes programmes d'information pour l'économie d'énergie.

Une certaine discipline doit aussi être observée par toute publicité qu'elle soit officielle ou qu'elle émane du secteur privé, afin qu'elle ne stimule pas la consommation d'énergie, sinon elle saperait les efforts que l'on fait pour inciter le citoyen à économiser l'énergie d'une façon consciente. Ainsi, dans certains Etats membres, est-on obligé d'éteindre les néons publicitaires après une certaine heure.

Dans les écoles, un effort particulier doit être fait pour éduquer les générations futures à avoir un comportement plus conscient dans le domaine de l'énergie tant à la maison qu'au travail.

Nous avons évoqué le problème en général.

Dans les prochains articles, nous verrons en détail les diverses sources d'énergie (charbon, nucléaire, énergies alternatives, pétrole).

Cet article peut être considéré comme une introduction. Il montre qu'il existe un lien entre la politique extérieure et la politique intérieure de la Communauté.

Des événements extérieurs ont, ici, forcé la Communauté à envisager l'élaboration de sa politique intérieure. Hélas, cela s'est fait trop tard car beaucoup d'Etats ont toujours l'illusion qu'ils pourront donner seul une réponse sérieuse à ce nouveau défi. Le danger que la Communauté paiera cher cette erreur est réel.

Moins d'énergie



côté de M. G. Brunner,
une société à croissance

d'énergie

projets de démonstration permet-
projets touchent les domaines sui-
tion de la chaleur « process » et
strie de l'énergie et transports.
Officiel », C 241 du 26 septembre
es de caractère général peuvent

Recommandations.

Le « groupe des sages » a soumis à la Commission un ensemble de recommandations relativement fourni. Elles touchent notamment à l'amélioration des connaissances en matière d'économie d'énergie, indispensable pour fonder les décisions politiques. Parmi elles, la réunion de statistiques cohérentes et à jour sur les données énergétiques de base, la réalisation de scénarios globaux pour l'ensemble de l'Europe sur base d'un modèle de base commun...

La stratégie communautaire, fondée sur les réalités de la solidarité entre pays européens, devrait être axée sur une politique rigoureuse et cohérente d'utilisation

rationnelle des énergies. Cette politique est indispensable pour convaincre les principaux acteurs de la nécessité de la mise en œuvre de l'économie d'énergie dans tous les secteurs. Une action politique se bornant à inciter à l'élimination des gaspillages, sans intervention dans le système économique ou modification des structures de production et de consommation, n'est pas suffisante. L'adhésion et la compréhension des citoyens des Etats membres seront d'autant plus grandes que l'action politique sera perçue comme un élément d'une stratégie à l'échelle communautaire à laquelle chaque Etat membre participe pleinement.

Le groupe recommande de mettre en œuvre cette action politique dans trois domaines cruciaux : les prix, la recherche-développement et les conditions d'utilisation de l'énergie.

● Il faudrait provoquer un accord des Etats membres d'une part sur une harmonisation de leurs politiques tendant à faire couvrir par les prix de l'énergie le coût de remplacement des ressources et, d'autre part, sur des principes de transparence et de publicité des prix de l'énergie et des rendements financiers des investissements destinés à économiser la dépense énergétique.

● Les programmes de recherche, de développement et de démonstration relatifs aux technologies propres à économiser l'énergie devraient être développés par la création de structures européennes de recherche scientifique et par l'étude des questions économiques et sociales liées à la diffusion et à l'utilisation effective de ces technologies. La création d'une banque européenne des données entre dans ce cadre.

● Des normes minimales communes de performance technique devraient être mises en place par accords volontaires ou dispositions légales pour les automobiles, les installations de chauffage et les principaux appareils ménagers, qu'ils soient importés ou produits dans la Communauté.

L'objectif commun des différentes mesures à prendre serait de créer dans chaque pays un climat favorable à l'investissement et à l'innovation tendant vers la « dissociation ». Les suggestions du groupe portent notamment sur les normes d'efficacité énergétiques applicables aux immeubles; sur l'institution de réseaux de conseil aux utilisateurs qu'il faut appuyer par une action de formation des experts et des professionnels; sur l'augmentation sensible des contributions des institutions financières aux économies d'énergie (aide aux investissements par exemple). Cette dernière action relève surtout des autorités nationales, régionales et locales, dont les achats, les réglementations, les

modes de taxation peuvent exercer une grande influence sur l'utilisation efficace de l'énergie. Des adaptations dans ces domaines permettraient de faire des économies d'énergie une « bonne affaire » et une occasion de création d'emplois. Les politiques de l'énergie et d'économie d'énergie doivent, selon les experts, être combinées avec la politique de restructuration industrielle et de l'emploi.

Participation

Le développement d'une société économique en énergie n'est pas seulement affaire de science et de technique. Il ne peut s'agir seulement d'imposer des normes ou des contrôles. Le rapport Saint-Geours plaide aussi pour une plus grande participation des citoyens. Ils devraient être associés davantage à la détermination des grands choix collectifs. Le citoyen devrait être encouragé à expérimenter, de façon autonome, de nouvelles formes de vie en société et de nouveaux modes de comportement plus économes d'énergie. On pourrait, à long terme, imaginer, par exemple, la multiplication de petites villes ou de communautés de moyenne importance largement alimentées par l'énergie solaire. Les aspirations actuelles à une plus grande qualité de vie, y compris dans le travail, les progrès des idées écologiques sont des facteurs favorables à une moindre voracité en énergie.

Il ne faut cependant pas sous-estimer les obstacles existants tels les prix de l'énergie ou un souci trop exclusif de rentabilité à court terme. Les normes et exigences légales peuvent aussi constituer des obstacles dans deux secteurs gros consommateurs d'énergie que sont l'automobile et le chauffage des bâtiments. Enfin, l'information et l'éducation des consommateurs restent souvent insuffisantes.

Les pays européens, conclut le rapport Saint-Geours, restent mal préparés à des conditions d'approvisionnement radicalement modifiées.

« Il faudrait aussi étudier des niveaux moins élevés de dépendance qui permettraient cependant à l'économie de la CEE de continuer à fonctionner sans troubles économiques et sociaux sérieux, en dépit des modifications des conditions d'approvisionnement du marché mondial. »

ENERGIE

Les rapports du séminaire organisé par la Commission en octobre 1979 sur le thème « New ways to save energy » seront disponibles début 1980.

Signification du budget des CE

Les dépenses autorisées par le budget des Communautés européennes pour l'exercice 1979 s'élèvent à 13.715 MUCE (millions d'UCE), c'est-à-dire environ 551 milliards de francs belges (1 UCE = 40,2181 FB au 1^{er} octobre 1979). Cette somme est en elle-même considérable, même si sur le plan communautaire elle peut souvent paraître comme parfaitement inadéquate.

Quoiqu'il en soit cherchons à déterminer quelle est l'origine et quelle est la destination de ce montant après avoir rappelé que l'arrêt du budget 1979 a été l'occasion d'une difficile controverse entre les deux détenteurs de l'autorité budgétaire, à savoir le Conseil et le Parlement (1).

Nature des recettes.

A part quelques « recettes diverses » sans importance, le budget est alimenté par les ressources propres, attribuées à la Communauté par une décision des neuf Etats membres avec approbation de leur Parlement national. Elles comportent les droits de douane, les prélèvements agricoles et cotisations sucre, et le produit de l'application d'un taux communautaire de T.V.A.

Depuis le 1^{er} janvier 1971, et progressivement, les droits de douane prélevés par les Etats membres en application du tarif douanier commun aux frontières extérieures de la Communauté sur les échanges avec les pays non membres, ainsi que les autres droits établis ou à établir par la Communauté à cet effet, sont inscrits directement, sans transiter par les recettes nationales, au budget des Communautés; à l'heure actuelle, l'ensemble de ces droits de douane échappe aux Etats membres. Pour 1979, le montant des droits de douane prévus s'élève à 4.745 MUCE, soit 34,3 % environ de l'ensemble des recettes. Cette première ressource propre a été transférée à la Communauté en raison du fait que celle-ci a créé une union douanière.

Les prélèvements agricoles, autre ressource propre, inscrits en totalité au budget communautaire depuis le 1^{er}

janvier 1970 sont également directement engendrés par une politique communautaire: ce sont en effet, les prélèvements, primes, montants compensatoires ou supplémentaires, et autres droits établis par la Communauté sur les échanges avec les pays non membres, dans le cadre de l'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre. Dans le budget de 1979, les prélèvements agricoles s'élèvent à 2.173 MUCE soit environ 15,6 % des recettes du budget général des Communautés. Ces montants comprennent les cotisations « sucre » prélevées à la production pour couvrir les dépenses de soutien du marché, ou au stockage dans le cadre d'un système de péréquation des frais de stockage, ainsi que la cotisation d'isoglucose prélevée à la production.

La dernière catégorie de ressource propre est fournie par la **taxe à la valeur ajoutée** (T.V.A.) remplaçant effectivement depuis l'exercice 1979 les contributions financières à la charge des budgets des Etats membres; elle est destinée à couvrir les dépenses résiduelles, c'est-à-dire celles non couvertes par le produit des droits de douane et des prélèvements agricoles. Si cette recette communautaire ne repose pas sur un impôt spécifique à la Communauté, elle représente néanmoins directement une partie des impôts payés par les contribuables européens. La partie résiduelle des dépenses à couvrir par la T.V.A. est représentée par un taux à appliquer au produit de la T.V.A. dans les différents Etats membres: ce taux est limité à un maximum de 1 %. Cette ressource propre doit, en 1979, produire 4.472 MUCE correspondant à 32,4 % des recettes du budget général.

Dans le budget pour 1979, il existe, en outre, pour la dernière fois, des contributions financières de la part de certains Etats membres (Allemagne, Irlande et Luxembourg) n'ayant pas encore réalisé sur le plan national les conditions légales pour le versement de la ressource propre T.V.A. Ces Etats ont versé à ce titre un montant de 2.170 MUCE imputés sur leurs trésors nationaux et correspondant à presque 15,6 % des recettes du

budget général des Communautés européennes.

Les recettes autres, citées pour mémoire — et comportant notamment l'impôt payé par le personnel des Communautés sur les traitements et émoluments ainsi que les contributions versées par ce personnel à son régime de pensions — s'élevaient dans le budget 1979 à 154 MUCE, c'est-à-dire un peu plus de 2 % des recettes totales.

Destinations principales des dépenses.

Les principales masses du budget général des Communautés se répartissent sur les cinq secteurs suivants représentant les domaines dans lesquels les Communautés développent leur action: le secteur agricole, le secteur social, le secteur régional, le secteur recherche, industrie, transports et le secteur coopération au développement.

Le **secteur agricole** absorbe la majeure partie du budget général des Communautés, à savoir 10.063 MUCE en 1979. Ce secteur comporte avant tout deux volets réunis dans le fonds européen d'orientation et de garantie (« FEOGA »). La section FEOGA/garantie dispose à elle seule en 1979 de 9.582 MUCE (2) sur un budget total de 13.715 MUCE. La part extrêmement importante que cette section prend dans l'ensemble budgétaire s'explique par le fait qu'elle doit financer une politique rendue entièrement communautaire et englobant l'ensemble d'un des grands secteurs de l'économie; ces moyens considérables sont mis en œuvre de plusieurs manières dont notamment les restitutions à l'exportation, aides à la production, interventions de stockage, montants compensatoires monétaires perçus ou octroyés dans les échanges intracommunautaires pour défendre l'unicité du marché agricole en dépit des graves fluctuations monétaires. Quant à la section FEOGA/orientation, elle dispose en 1979 de 431 MUCE en crédits de paiement et 569,2 MUCE en crédits d'engagement (3) et permet le financement de projets d'amélioration des structures agricoles, des actions socio-structurelles de

caractère général, des actions structurelles en liaison avec les organisations communes des marchés, des actions en faveur des régions défavorisées et des actions communes d'amélioration des structures de la pêche.

Il faut enfin signaler un montant de 46,7 MUCE de crédits de paiement et 70,7 MUCE de crédits d'engagement pour le financement de la politique de la pêche.

Le « **fonds social** », créé par l'art. 123 du traité CEE, refondu en 1971, intervient dans les domaines suivants par le moyen notamment du soutien financier apporté à la formation professionnelle: reconversion des personnes quittant l'agriculture ainsi que le secteur du textile; financement d'opérations en vue de faciliter l'embauche des jeunes, perfectionner la qualité des moyens de réadaptation professionnelle des handicapés, promouvoir l'emploi des femmes sans qualifications professionnelles suffisantes, améliorer l'accueil et l'intégration des travailleurs migrants; il intervient également pour améliorer la situation de l'emploi de certaines régions et de certaines branches de l'économie à adapter au progrès technique. Le fonds social dispose pour 1979 de 537,5 MUCE en crédits de paiement, ou 767,5 MUCE en crédits d'engagement.

Le **fonds européen de développement régional** créé en 1975, modifié en 1979, soutient des mesures nationales de développement régional comportant des investissements dans des activités industrielles, artisanales et de service économiquement saines et créatrices d'emplois ainsi que dans les infrastructures contribuant au développement de la région; il finance des mesures communautaires spécifiques de développement régional visant à créer l'infrastructure nécessaire à l'effet de remplacer les emplois perdus dans certaines zones ou régions. Il faut ajouter ici, à côté du fonds régional, une autre action prévue par le budget, à savoir les bonifications d'intérêt auxquels les Etats membres moins prospères peuvent prétendre en vue de faciliter leur participation et leur maintien dans le système



M. Daniel Strasser, Directeur-Général des Budgets de la CE.

monétaire européen. L'ensemble de ces interventions régionales sont inscrites au budget de 1979 au titre du fonds régional pour un montant de 499 MUCE de crédits de paiement et 945 MUCE en crédits d'engagement ainsi que de 200 MUCE au titre des bonifications d'intérêt.

L'ensemble du **secteur recherche, technologie, industrie, environnement, énergie, transport** dispose dans le budget de 1979 de crédits d'un montant de 293 MUCE de crédits de paiement (263 MUCE en crédits d'engagement) : la majeure partie de cette somme est absorbée par les dépenses de recherches du Centre commun de recherche dans le domaine de la sécurité nucléaire, des mesures nucléaires, des énergies nouvelles et de la protection du milieu et à l'exploitation des grandes installations.

Une autre partie finance les actions indirectes dans les domaines de la fusion thermonucléaire et physique des plasmas, la recherche dans le domaine de l'énergie, le développement de nouvelles technologies en matière d'exploration et d'exploitation des ressources minières.

La **coopération** avec les pays en voie de développement et les pays tiers est dotée de 497,5 MUCE de crédits de paiement (338 MUCE de crédits d'engagement). La majeure partie de ces crédits est absorbée par l'aide alimentaire

destinée à livrer des quantités de céréales à des pays en voie de développement, la coopération avec des pays en voie de développement non associés dans le domaine financier et technique et de la promotion des réalisations commerciales avec la Communauté ainsi que la coopération avec des pays tiers dont la Grèce, le Portugal, les pays du Maghreb et du Machrek et Israël.

Il convient de compléter ce tableau par les dépenses de fonctionnement et de personnel supportées par les Communautés : avec 584 MUCE, les crédits de fonctionnement absorbent 4,2 % du total du budget général des Communautés.

Daniel STRASSER
Directeur-Général
des Budgets

- (1) Voir du même auteur, dans le numéro de juin 1979 de la Revue du Marché commun, un article intitulé « Le budget 1979. Bilan d'une procédure. Difficultés politiques et juridiques. Perspectives pour une nouvelle année ».
- (2) La Commission va introduire incessamment un budget supplémentaire pour le FEOGA/garantie.
- (3) Un certain nombre d'actions bénéficient de crédits dissociés, c'est-à-dire de crédits d'engagement qui déterminent le plafond des engagements juridiques qui peuvent être conclus pendant l'exercice et de crédits de paiement permettant la liquidation définitive des sommes dues.

Dialogue Parlement-Commission

LESSIVES

Actuellement, la République fédérale d'Allemagne est en train de fixer des normes limitant le contenu de phosphates dans les détergents. En Italie, il existe déjà une réglementation régionale en la matière, elle concerne l'Emilia-Romagna. D'autres Etats membres étudient des mesures détermi-

nées. La Commission est consciente que l'existence de réglementations divergentes en la matière sont susceptibles de créer des distorsions de concurrence. Elle examinera donc ces projets et, si nécessaire, entreprendra les actions d'harmonisation appropriées (Question 249/79 du parlementaire européen Adams).

Nouvelles CE en bref

Italie — La Commission a décidé d'accorder une aide d'urgence de 1 MUCE aux régions italiennes victimes d'un tremblement de terre les 19 et 20 septembre.

Euronet — La Suisse a adhéré au réseau de télécommunications EURONET dont l'inauguration est imminente.

Lomé II — La signature de la nouvelle convention entre la CEE et les 57 ACP (Afrique-

Caraïbes-Pacifique) est intervenue le 31 octobre à Lomé (Togo).

Production — De juin 1978 à juin 1979, la production de la CE a augmenté de 6 %, indiquent les plus récentes statistiques publiées par Eurostat. Depuis octobre 1978, l'augmentation constatée chaque mois sur une base annuelle a toujours été supérieure à 4 %, sauf une fois.

Aide aux réfugiés

Face au drame des réfugiés vietnamiens, la Communauté a pris des mesures d'assistance au profit du Haut Commissariat pour les réfugiés (UNHCR). Elles consistent en la couverture à 50 % des besoins en riz et en lait pour la période septembre 1979/février 1980, soit 20.000 tonnes de riz et 1.500 tonnes de lait en poudre vitaminé. La Communauté a aussi renouvelé les engagements financiers en faveur de l'UNHCR, ce nouveau versement est chiffré à 10 MUCE (± 400 millions de francs belges). De plus, en juillet, le Conseil a décidé l'octroi de 5,5 millions de dollars (± 165 millions FB) aux populations cambodgiennes. Selon les organisations humanitaires, au moins 2,5 millions de personnes se trouvent dans une situation catastrophique au Cambodge.

Dès la fin septembre, la Communauté a pu acheminer

une première aide par l'intermédiaire de la Croix-Rouge : deux fois 10 tonnes de vivres ont été envoyées par avion. Parallèlement, une aide de 245.000 UCE (± 9.800.000 FB) a été attribuée à Oxfam en vue d'une aide d'urgence dans la région de Phnom-Penh. Un plan d'urgence portant sur trois mois a été convenu entre la Commission et les organisations susceptibles d'intervenir au Cambodge. Les premières aides en vivres et en médicaments ont été envoyées par avion par la Croix-Rouge et l'Unicef au début d'octobre. Le coût total de cette action est évalué à 23 millions de dollars (± 690 millions FB). La Commission a proposé une participation communautaire de 7 millions de dollars (± 210 millions FB) et a adressé un appel aux Etats membres pour qu'ils apportent leur contribution propre à cette action.

Logements sociaux

La Commission a approuvé le financement d'une série de projets de construction de logements sociaux destinés au personnel des industries du charbon et de l'acier de la Communauté. Un de ces projets est situé en Belgique, à Beringen. Il concerne les Kem-

pense Steenkolenmijnen. Le projet consiste en la construction de 11 logements destinés à l'accession à la propriété. Le financement de la CECA atteint 2.365.000 FB. La Caisse Générale d'Epargne et de Retraite à Bruxelles assure le rôle de banque intermédiaire.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, rue Archimède, 73 - 1040 Bruxelles.



- Le dossier de l'Europe. Actions communautaires dans le domaine de la sécurité nucléaire. 15/79.
- Le dossier de l'Europe. Croissance et économie d'énergie. 16/79.
- Atlas de développement régional. 15 p.
- L'Europe verte. Le rôle de l'Europe dans l'agriculture mondiale. 11 p.

EN VENTE

à la **Librairie Européenne**, rue de la Loi, 244 - 1040 Bruxelles, et au « **Moniteur Belge** », rue de Louvain, 40-42 - 1000 Bruxelles.

- Rapport du Comité scientifique pour l'alimentation humaine - 7^{me} série. 49 p. 55 FB.
- Europe 1979. 240 p. 200 FB.

Bibliographie

« **Le rôle de l'Europe dans le nouvel ordre économique international.** » Actes du colloque organisé les 13 et 14 octobre 1978 par l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université Libre de Bruxelles. 355 p. 690 FB.

Le droit de la Communauté économique européenne - commentaire du traité et des textes pris pour son application. Volume 8 « **La Banque européenne d'investissement** » par Franco Mosconi, et volume 9 « **Le Conseil. La Commission. Le Comité économique et social** », par J.-L. Dewost, J. Amphoux, J.-V. Louis et J. Vergès. Editions de l'Université de Bruxelles, Institut d'Etudes Européennes. Vol. 8, 144 p. 450 FB. Vol. 9, 480 p. 1.450 FB.



Espagne

Les négociations sur l'adhésion de l'Espagne à la CEE ont débuté, quant au fond, le 18 septembre au niveau ministériel. Ces premières discussions ont porté sur un premier aspect des conditions d'adhésion : l'union douanière et la libre circulation des marchandises dans le secteur industriel. La délégation espagnole était dirigée par le ministre Calvo Sotelo.

Propositions en instance

Deux fois par an, la Commission publie un relevé de ses propositions sur lesquelles le Parlement Européen a rendu son avis, mais qui sont encore en instance devant le Conseil. Au 1^{er} août 1979, ce sont principalement des propositions en matière de marché intérieur et affaires industrielles (94), d'agriculture (45) de pêche (41), d'environnement et de protection des consommateurs (31) et de transports (30) qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord du Conseil.

Agenda

Villes — La Commission CE en liaison avec l'Union Internationale des Villes et Pouvoirs locaux (IULA) et le Conseil des Communes d'Europe (CEM), ainsi qu'en collaboration avec le Conseil municipal de Liverpool et le Conseil du Comté de Merseyside organise une conférence sur les « **Problèmes urbains dans la CE** ». Elle se déroulera à Liverpool (Grande-Bretagne) du 6 au 9 novembre 1979.

Comité hospitalier

Le Comité Hospitalier de la CEE a récemment adopté la « **Charte du malade usager de l'hôpital** ». Elle formule les droits de ces malades : le droit d'accès aux services hospitaliers adéquats à son état, le droit d'être soigné dans le respect de sa dignité humaine, le droit d'accepter ou de refuser toute prestation de diagnostic ou de traitement, le droit d'être informé de ce qui concerne son état et des risques que peut présenter toute prestation inhabituelle en vue du diagnostic ou du traitement et ce complètement et à l'avance, la protection de la vie privée, le respect et la reconnaissance des convictions religieuses ou philosophiques du malade, enfin le droit de déposer une réclamation.

Statistiques

L'Office des Statistiques des CE a publié pendant la période de vacances une série d'ouvrages et séries spéciales. Parmi ces ouvrages, « **Balance des paiements - 1973-1977** »

(750 FB), « **Le financement public de la recherche et du développement - 1970-1978** » (500 FB), « **Géonomenclature 1979** » (500 FB), « **Prix du grain 1976-1978** » (500 FB), « **Utilisation des terres et production 1975-1978** » (400 FB), « **Comptes économiques - Agriculture, sylviculture, valeurs unitaires** » (500 FB). En vente au « **Moniteur Belge** », rue de Louvain, 40-42 - 1000 Bruxelles.

Relations extérieures

« **25 années de relations extérieures de la CE** », par E. Wellenstein - ancien Directeur Général des Relations Extérieures de la Commission - donne un aperçu d'ensemble sur les relations extérieures de la CE, de 1952 où furent installées les premières missions diplomatiques britannique et américaine auprès de la Haute Autorité de la CECA jusqu'à la signature en 1978 d'un accord entre la Chine et la CE. La brochure montre comment l'apparition sur la scène internationale de la nouvelle entité « **Communauté européenne** » a engendré un processus dynamique qui n'a pas encore trouvé ni son accomplissement ni sa fin. Documentation européenne n° 4/79, 41 p. 30 FB.